

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

A SAINTE-ALVERE A 20 HEURES 30

Présents : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, PERROT Laurence, LE COCGUIC Jean, DUFRAIX Patrick, LALOT Alain, CABRILLAC Corine, CHAUMETON Carole, DULAC Bernard, GORMAN Margaret, HEYMANN Rafaël, LESCOMBE Bernadette, LEYMA Cyril, MALLET Henri, TAULOU Patrice, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, TRAPY Guy, WINTERHALTER Elisabeth.

Excusés : GENESTE Pascal, GRELLETY Florian, HEYMANN Rafaël, JANSSENS Hendricus, PRIAT Aurélie, TAULOU Vincent, VASSEUR Elina, ESCUDIE Franck pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine
DULAC Bernard pouvoir à GORMAN Margaret
LEGRAND Claudie pouvoir à LEYMA Cyril

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

I FONCTIONNEMENT

Démission d'un membre du conseil municipal

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la lettre de démission du conseil municipal de Madame Annie GRELLETY en date du 6 janvier 2020.

Maison de services au public : Maisons France Services

Le Maire informe le conseil municipal que la MSAP de Sainte-Alvère est située en troisième position en terme de fréquentation en Dordogne.

Dans le cadre de sa demande de reconnaissance de la MSAP en Maison France Services, il a obtenu, le 5 février, un rendez-vous avec le Secrétaire Général de la Préfecture et un responsable de la Poste.

A partir de juillet 2020, elle sera la prochaine Maison France Services avec du personnel pris en charge par le Poste.

Le Maire indique qu'il est important de faire connaître ce service.

Cérémonie de réouverture de l'église

Le Maire rappelle que la cérémonie à l'église pour sa réouverture après travaux aura lieu le samedi 22 février à partir de 17 h 30 selon le programme suivant :

- 17h30 : accueil et dévoilement d'une plaque en l'hommage à Monsieur Gerhard VAN HATTUM, qui est à l'initiative de l'Association des Amis de l'Eglise Saint Pierre es Liens.
- 18 h 00 : Messe
- 19 h 00 : Concert Gospel par le groupe *Gospel Fusion*
- Verre de l'amitié

Le dévoilement de la plaque en hommage à Monsieur VAN HATTUM est l'occasion de remercier aussi tous les donateurs.

Rapport du service assainissement collectif de Cendrieux en 2018

Monsieur LE ROUX donne lecture des grandes lignes du rapport du service assainissement collectif de Cendrieux.

C'est un système qui fonctionne bien et qui a une capacité suffisante pour permettre de nouveaux branchements.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Attribution du label trois fleurs

Le Maire présente le "diplôme" et le trophée accordés à Sainte-Alvère pour l'attribution de sa troisième fleur.

II ECONOMIE - FINANCES

Compte administratif

La présente séance budgétaire porte essentiellement sur le vote des comptes administratifs :

Le Maire présente les comptes administratifs que Monsieur VALLER, désigné par le conseil municipal, soumettra au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Puis il propose les affectations de résultats qu'il soumettra ensuite au vote du conseil municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Budget Principal de la commune :

<i>Investissement</i>	Déficit 2019	770 050,99 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent 2019	1 425 339,14 €

Budgets annexes de la commune

ASSAINISSEMENT

Investissement	Déficit 2019	41 864,56 €
Fonctionnement	Excédent 2019	51 341,53 €

CABINET DENTAIRE

<i>Investissement</i>	Déficit 2019	168 634,59 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent 2019	5 185,33 €

ECOLE-CANTINE-GARDERIE

<i>Investissement</i>	Déficit 2019	38 523,70 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent 2019	32 733,96 €

C.C.A.S.

<i>Investissement</i>	Déficit 2019	0 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent 2019	0 €

EGLISE

<i>Investissement</i>	Déficit 2019	188 549,22 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent 2019	17 013,62 €

IRRIGATION

<i>Investissement :</i>	Excédent 2019	41 225,41 €
Fonctionnement	Excédent 2019	84 733,95 €

LOGEMENTS SOCIAUX

<i>Investissement</i>	Déficit 2019	54 968,08 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent 2019	54 155,02 €

LOTISSEMENT DE LOSTANGES		
<i>Investissement</i>	Déficit 2019	73 918,00 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent 2019	56 170,03 €
VOIRIE		
<i>Investissement</i>	Déficit 2019	19 494,05 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent 2019	1 012,63 €

Le Maire rappelle que le chiffre des déficits ne tient pas compte des restes à réaliser : par exemple les subventions attribuées non perçues.

Après présentation des restes à réaliser dépenses et recettes, il propose les affectations de résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :

En fonction des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les excédents de fonctionnement sont ainsi

Budget Principal de la commune :

<i>Investissement :</i>	516 341,28 €
<i>Fonctionnement :</i>	908 997,86 €

Budgets annexes de la commune :

CABINET DENTAIRE

<i>Investissement</i>	5 185,33 €
-----------------------	------------

EGLISE

<i>Investissement</i>	17 013,62 €
-----------------------	-------------

LOGEMENTS SOCIAUX

<i>Investissement</i>	7 656,22 €
<i>Fonctionnement</i>	46 498,80 €

VOIRIE

<i>Investissement</i>	1 012,63 €
-----------------------	------------

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent :

- les comptes administratifs de tous les budgets
- les affectations de résultats proposés

Création d'un budget annexe : salle culturelle

Le Maire rappelle au conseil municipal que la salle culturelle de Cendrieux est un lieu ouvert à tous, associations et particuliers mais compte tenu de l'importance de la réalisation, cette salle implique aussi une programmation culturelle professionnelle avec l'attribution d'un budget spécifique.

Afin de gérer au mieux les dépenses et recettes engendrées par cette activité, il propose de créer un budget annexe, une fois la salle entièrement terminée (gradins installés, ...).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité ont approuvé la création d'un budget annexe nommé "salle d'animations culturelles".

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Le conseil municipal accepte de renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès du crédit agricole pour un montant de 95 000 €.

Elle ne génère aucun frais si elle n'est pas utilisée.

Location licence IV

Le conseil municipal valide la location de la licence IV à Monsieur CHOURRET, le repreneur du bar restaurant de Cendrieux, en maintenant le montant à 100 € par mois.

Monsieur LE ROUX indique que Monsieur CHOURRET a également signé le bail de location avec l'agglomération du Grand Périgueux.

Les Travaux

Travaux sur la chapelle et l'église

- Avenants aux marchés publics – compte rendu de décisions

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prise conformément à sa délégation de missions complémentaires.

En date du 24 janvier 2019 :

- pour la chapelle Saint-Maurice, il a accepté un avenant en moins d'un montant de 636,00 € TTC sur le lot n°1 maçonnerie,

- pour l'église de Sainte-Alvère, il a accepté un avenant en moins de 48,70 € sur le lot n° 2 menuiseries tranche II.

Les membres du conseil municipal ont pris acte de ces décisions.

- Chapelle Saint-Maurice – Etude aménagement intérieur

Le Maire indique que les travaux hors d'eau hors d'air de la chapelle Saint-Maurice seront bientôt terminés. Il propose de faire réaliser une étude pour l'aménagement intérieur.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité ont approuvé cette proposition et accepté le devis établi par Monsieur JOUDINAUD, agence "LA GARE Architectes" pour un montant de 2 520,00 € TTC.

Les travaux qui s'en suivront pourront faire l'objet d'une demande de subvention à la Fondation du Patrimoine, qui facilite les dons et le mécénat.

Eglise Saint-Pierre es Liens de Sainte-Alvère – Travaux supplémentaires

Pour terminer les travaux de la tranche III et effectuer des reprises sur travaux antérieurs, le conseil municipal :

- accepte un avenant au lot maçonnerie pour la somme de 2 507,26 €,

- accepte des travaux supplémentaires sur le lot menuiserie pour la somme de 3 385,08 €.

Vestiaires foot : promesse de bail emphytéotique

Monsieur LE ROUX rappelle que la toiture des vestiaires est prévue pour recevoir des panneaux photovoltaïques.

Il convient de signer une promesse de bail avec la société chargée des travaux : bail emphytéotique.

Pour cette mise à disposition la SEM 24 versera à la commune une soulte de 3 000 €.

Monsieur Le Roux est mandaté pour signer le bail.

Vestiaires foot – Travaux : choix des entreprises après appel d'offres

Monsieur Le Roux expose que l'appel d'offres relatif aux travaux de construction de vestiaires a été réalisé et que la date de remise des offres est arrivée à son terme.

L'architecte, Monsieur GRIFFOUL, a récupéré les offres pour en faire une analyse qu'il transmettra à la commission d'appel d'offres.

Le Maire est mandaté pour réunir la commission d'appel d'offres qui émettra un avis et pour retenir les entreprises, suivant cet avis.

Don église

Le Maire indique que l'association des Amis de l'Eglise Saint Pierre es Liens reverse à la commune les dons qu'elle perçoit pour l'église de Ste Alvère. Elle vient de déposer un chèque d'un montant de 100 €.

Les membres du conseil municipal remercient l'association des Amis de l'Eglise et acceptent ce don.

Subvention Leader “sentiers d’interprétation”

Le Maire rappelle qu’une subvention Leader 2018 d’un montant de 18 905,00 € avait été notifiée pour les travaux des sentiers d’interprétation de Saint-Laurent des Bâtons et Sainte-Alvère.

Compte tenu des factures qui ont pu être fournies et du reliquat de ce fonds, c’est une subvention de 23 648,00 € qui est proposé (+ 4 698,00 €).

Le conseil municipal valide ce nouveau plan de financement portant à 80% la subvention Leader pour cette opération.

Subvention cabinet dentaire

L’agglomération du Grand Périgueux a notifié son fonds de concours accordé à la commune pour la construction du cabinet dentaire : 33 549,50 €.

Plateforme pour travaux FEDD

Le Maire rend compte de l’avancement du projet d’extension de la FEDD qui entraîne des créations d’emploi.

Le terrain mis à disposition de la FEDD par la commune a été aménagé, aux frais de l’entreprise qui a commandé les éléments modulables destinés au stockage.

Pour ces constructions, l’agglomération du Grand Périgueux a accordé une aide financière de 18 000 € étalée sur trois ans.

Jardins du souvenir

Le Maire indique que Sainte-Alvère dispose d’un columbarium pouvant recevoir des urnes funéraires mais pas d’espace capable de recevoir des cendres.

Un tel jardin du souvenir doit répondre à de nombreuses contraintes.

Le conseil municipal accepte de faire réaliser une étude pour créer un jardin du souvenir au cimetière Saint-Maurice.

Redevance Assainissement : demande d’exonération

Le Maire donne lecture de la demande d’une famille demeurant rue Catroux sollicitant un dégrèvement d’assainissement collectif en raison d’une fuite d’eau après compteur qui a engendré une consommation d’eau supérieure à la normale.

Le règlement de l’assainissement collectif prévoit une estimation de la consommation annuelle d’eau à 50 m³ par personne vivant au foyer.

Le conseil municipal accorde aux demandeurs une exonération de leur consommation sur cette base et pour un semestre.

Remboursement de frais

Le Maire indique au conseil municipal la procédure en cours d’acquisition de l’immeuble sis AV n°172, 5 rue Catroux par l’EPF (établissement public foncier).

Il avait été convenu avec Madame LE COCGUIC propriétaire, que la commune paierait les diagnostics obligatoires (DPE Plomb, électricité, amiante, termites) à réaliser pour cette cession.

Lors du contrôle, la propriétaire a dû payer l’entreprise. Les membres du conseil municipal acceptent le remboursement de la somme de 440,00 € correspondant à ces frais.

III VOIRIE

Déclassement de chemins

Le Maire indique, que suite à la réunion du 19 décembre dernier, les demandeurs de déclassement de chemins, Monsieur LIÉNART et Monsieur ROQUES ont donné leur accord sur les conditions proposées.

Le Maire est mandaté pour passer à la phase enquête publique.

Cession de la terrasse devant l'immeuble 20 rue de la République

Le Maire rappelle que la décision avait été prise avec l'ancien propriétaire de l'immeuble sis 29 rue de la République pour lui céder la terrasse.

L'enquête publique avait été réalisée et fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur mais la cession n'avait pas été signée.

L'acquéreur de cet immeuble souhaite aussi acheter la terrasse.

Le conseil municipal accepte de donner suite à cette demande aux mêmes conditions, soit 21 € le m² avec frais à la charge du demandeur.

Compte rendu de la commission voirie du 8 février

Monsieur TRAPY fait un compte rendu de la commission voirie du 8 février dernier. Il évoque l'ensemble des préprogrammations de travaux par village avec proposition pour chacun d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle en s'arrêtant à un montant total de travaux de 120 000 €.

Monsieur TRAPY remercie tous les membres de la commission qui ont arpenté les routes ou chemins concernés par ces demandes.

Le conseil municipal prend acte des priorités retenues par la commission de la voirie.

IV FOIRES ET MARCHES

Marchés aux truffes

Monsieur VALLER fait un bilan de la saison qui compte 590 kg de truffes commercialisées pour la saison ; avec le dernier marché, les 600 kg devraient être atteints.

Ce fut donc une bonne saison.

Le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui œuvrent à la réussite de ce marché et notamment les commissaires à la qualité.

Ce marché constitue en effet une attractivité indéniable pour le village et a des retombées positives pour les commerçants forains et sédentaires.

V URBANISME

Litige : BUHLMANN / MARTY / Commune

Monsieur LE ROUX informe le conseil municipal que Monsieur BUHLMANN, par l'intermédiaire de son avocat, a déposé au Tribunal Administratif un recours contre l'autorisation de construire accordée à son voisin, Monsieur MARTY Alain de Cendrieux.

Sur sa proposition, le conseil municipal nomme Maître RUFFIÉ pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

VI INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal que Madame VAN DER VOORT et Madame VAILLANT Catherine vont créer un atelier de "conversation" destiné aux habitants de nationalité étrangère qui souhaitent se familiariser avec la langue française.

Madame WINTERHALTER, conseillère municipale, qui donne des cours de langue française estime ce projet concurrentiel.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de cours de langue mais qu'il conviendra d'être vigilant.

Cet atelier se tiendra une fois par semaine, à compter du 18 février et pendant six semaines à titre expérimental.